

Le conseil municipal, s'est réuni sous la présidence de Mme CLEMENT Yvette, ce lundi 29 février 2016

Demande de subvention DETR

Madame le Maire informe le conseil municipal de la circulaire de Mr Le Préfet des côtes d'Armor sur les conditions des opérations éligibles au titre de la Dotation D'équipement des Territoires Ruraux, elle donne lecture des catégories d'opérations retenues pour bénéficier d'une subvention. La commune pourrait solliciter une aide financière pour les dépenses portant sur l'aspect de l'accessibilité. Elle rappelle l'audit réalisé dans ce cadre par le Pays touristique de Guerlédan

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, et une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Participation de la commune aux écoles

Madame le maire indique à l'assemblée que la commune participe régulièrement aux frais de fonctionnement des écoles primaires, la commune compte quatorze enfants scolarisés en primaire, dans différentes écoles, le conseil municipal après en avoir délibéré, Décide que seules les communes limitrophes de la commune percevront une subvention

Décide de verser les sommes suivantes sur la base de 513 Euros par enfant

- soit 4104 €EUROS à l'école de KERGRIST MOELOU (8 enfants)
- soit 513 €Euros à l'école de LANRIVAIN (1 enfant)
- soit 1539 €Euros à l'école de PLOUNEVEZ QUINTIN (3 enfants)

subventions 2016

Madame la maire informe le conseil municipal des différentes demandes de subventions reçues en mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide de verser les sommes suivantes :

- Association la Pépie = 420 €Euros
- Club des bruyères = 210 €Euros
- Groupe animation Trémargatois = 300 €Euros
- Association pour l'animation du pays plinn = 1230 €Euros
- Ecole élémentaire de Rostrenen = 200 euros (classe de mer)
- Comité de jumelage Bretagne Irlande = 90 €Euros
- Ciné breiz ROSTRENEN = 15 €Euros
- Fonctionnement amicales des écoles = (322 € = (14 x 23 €) – écoles de Lanrivain, Kergrist moelou , Plounévez quintin, école élémentaire de ROSTRENEN)
- Judo club pélémois = 30 €Euros
- Famille rurale = 15 €Euros
- Radio Kreiz Breizh = 76 €Euros
- Association Le Plancher = 30 €Euros
- Chambre des métiers = 100 €Euros
- Office des sports de Carhaix = 45 €Euros
- Restaurant du cœur = 50 €
- solidarité Paysanne = 50 €
- Eaux et Rivières = 20 €
- Cohérence développement durable = 20 €Euros
- Redadeg = 100 €

- Conseil général fonds aide aux jeunes = 52.20 €